

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....14.....

Séance ordinaire du 30 juin 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 7 procurations de vote

Point 11 : Réseau Pass'relle – Renouvellement de la convention

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 fixant la liste des compétences de l'Eurométropole de Strasbourg, tel que modifié par l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019, en particulier le paragraphe c du point 1 de l'article 3 (développement et aménagement économique, social et culturel) et, parmi les compétences complémentaires ajoutées à la suite du paragraphe k du point 6 du même article, le 4^{ème} tiret (actions de soutien, de gestion et d'animation d'un réseau entre bibliothèques d'intérêt métropolitain et bibliothèques des communes membres),

Vu la délibération numéro E-2025-208 du 28 mars 2025 du Conseil de l'Eurométropole approuvant le projet de gratuité de la carte Pass'relle à compter du 1er janvier 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé à la commune de Lampertheim de signer une convention ayant pour objet de préciser les conditions de la mise en place, dans les Communes signataires, du dispositif intitulé « CARTE PASS'RELLE ». Cette convention conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans, prévoit notamment la gratuité de la carte Pass'relle à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu l'avis favorable des commissions réunies – Commission Sport – Culture – Associations – du 23 juin 2025,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

APPROUVE la convention ayant pour objet de préciser les conditions de la mise en place, dans les Communes signataires, du dispositif intitulé « CARTE PASS'RELLE »,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention selon le modèle type joint à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nathalie TROG

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 30 juin 2025

Murielle FABRE

Maire de Lampertheim